Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260715-2655-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Commune de Meslan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.

Date de convocation : 28 juin 2026

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Laëtitia ROYANT, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Nicolas HALOPEAU, Olivier EVANNO, Ann-Gaëlle LAUNAY, Pierre-Ange LE FRAPPER, Karine LE COURT, Xavier COMBE.

Absents excusés : Sylviane ROUYER ayant donné pouvoir à Laetitia ROYANT

Véronique TURRINI ayant donné pouvoir à Karine LE COURT

Nicolas DEL SORDO ayant donné pouvoir à Ann-Gaëlle LAUNAY

Pauline MASSCHELEIN ayant donné pouvoir à Chantal PICARDA

Absents :

Secrétaire de séance : Karine LE COURT

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Membres votants	15

DELIBERATION 2026-55
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL A LA COMMISISON LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES

VU *l'article 1609 nonies du code général des impôts ;*
VU *la délibération 2026-059 de Roi Morvan Communauté.*

Monsieur Le Maire explique que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique (FPU). Son rôle principal est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation. Elle peut jouer un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétence, mais également sur l'évolution des attributions de compensation.

Par délibération, RMCOM a créé sa CLECT et précisé qu'elle est composée d'un représentant par commune désigné par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260715-2655-DE

- **DESIGNE Monsieur Ange LE LAN comme représentant communal à la CLECT de RMCOM**

Fait à Meslan, le 21 juillet 2026

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Sébastien WACRENIER

Le secrétaire de séance, Karine LE COURT